

# Synthèse de l'état des connaissances sur les impacts psycho-sociaux à Malartic



**327**

**DB62**

Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic 6211-18-015

**PRÉSENTÉ PAR**

**La Direction de santé publique  
de l'Abitibi-Témiscamingue**

**Dans le cadre de la première partie  
des audiences du BAPE  
sur l'extension de la mine Canadian Malartic  
et la déviation de la route 117**

**Juin 2016**

*Centre intégré  
de santé et de services  
sociaux de l'Abitibi-  
Témiscamingue*

**Québec** 

# 1. Étude INSPQ



- Préoccupé par le niveau de détresse décelé chez les Malarticois à la suite de la relance des activités minières dans leur ville, le directeur de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue a adressé en mai 2012 une demande à l'Institut national de Santé publique du Québec (INSPQ).
- En réponse à cette demande, l'INSPQ a réalisé en 2012-2013 une étude visant à documenter les risques potentiels à la santé sociale et à la santé psychologique associés à la reprise des activités minières à Malartic.
- Cette étude couvre la période 2006-2013 et constitue le portrait initial d'une étude longitudinale.

# 1. Étude INSPQ : Principaux constats



- L'annonce du projet minier Canadian Malartic, puis sa mise en œuvre ont entraîné des impacts psychologiques, tels : désarroi, colère, démobilisation, perte de confiance envers les autorités, résignation.
- Pour beaucoup de personnes, les sautages, l'accroissement de poussière, de circulation routière et de bruit, ainsi que la reconfiguration spatiale de la municipalité causent des dérangements importants et des inquiétudes pour la santé. La poussière demeure la source de dérangement la plus marquée.

# 1. Étude INSPQ : Principaux constats



- L'implantation de la mine a également entraîné des impacts sociaux, dont l'accroissement des inégalités entre les citoyens, les conflits et la polarisation de la communauté.
- L'étude démontre que les perceptions, les expériences, les inquiétudes et les attentes d'une partie importante de la population n'ont pas été suffisamment prises en compte jusqu'en 2013.

## 2. Sondage DSPu



Printemps 2014 :

- En dépit des mesures d'atténuation mises en place depuis l'entrée en exploitation de la mine, plusieurs citoyens et citoyennes de Malartic ont continué à rapporter et à faire état de problèmes qu'ils attribuent être en lien avec les activités minières.
- Devant cette situation ainsi que l'annonce d'un projet d'extension de la mine Canadian Malartic, le directeur de santé publique a estimé essentiel de sonder la population de Malartic pour mieux documenter les dérangements actuellement vécus ainsi que les inquiétudes ressenties face au projet d'extension.

## 2. Sondage de la DSPu : Principaux constats



- L'analyse du profil sociodémographique sur les niveaux de dérangement et d'inquiétude des répondants a fait ressortir que les répondants des trois quartiers situés le plus près de la fosse (Centre, Laval et Est) sont davantage affectés.
- Plus de 50 % des répondants de ces quartiers se sont dits fortement dérangés par les poussières et les vibrations des sautages en 2013-2014.
- Cette proportion de situe entre 25 % et 32 % à l'égard du bruit.

## 2. Sondage de la DSPu : Principaux constats



- En vue de l'extension de la mine, 50 % des répondants de ces quartiers se sont dits très inquiets au sujet des poussières et plus du tiers par rapport aux vibrations qui seront générées par les sautages.
- Cette proportion se situe entre 24 et 32 % à l'égard du bruit.

## 2. Sondage de la DSPu : Principaux constats



- 30 % des répondants (126/427) du sondage changeraient de lieu de résidence s'il en avait la possibilité en raison de motifs attribuables aux activités de la mine (poussière, vibrations des sautages, bruit). La majeure partie de ces répondants habitent dans les trois quartiers situés les plus près de la fosse.



## 2. Sondage de la DSPu : Recommandations



- Les résultats du sondage (et de l'étude de l'INSPQ) laissent supposer que les mesures d'atténuation qui ont été mises en place par la mine n'ont pas été suffisantes. Comparée à la situation qu'avait anticipée la minière dans l'étude d'impact environnementale (EIE) de la première phase du projet, l'exploitation de la mine Canadian Malartic aurait causé plus de nuisance que ce qui avait été anticipé.
- La DSPu est d'avis que le rachat ou le déplacement de résidences devrait faire partie des solutions envisagées par la minière si cette dernière n'est pas en mesure à court terme d'atténuer suffisamment ses impacts.

## 2. Sondage de la DSPu : Recommandations



- La Direction de santé publique rejoint l'avis du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à l'effet que le MDDELCC et le ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire (MAMOT) doivent mettre en place un mécanisme d'encadrement pour mieux encadrer les déplacements (ou rachats) massifs de résidences.

# Actions de santé publique en cours



Par l'entremise de l'INSPQ, la DSPu entend :

- Documenter les impacts psychologiques vécus par d'autres populations à proximité de mines à ciel ouvert.
- Obtenir un avis de santé publique à l'égard des normes environnementales auxquelles Mine Canadian Malartic est assujettie pour les sautages (blasts).
- Documenter les impacts liés au bruit.

# Actions de santé publique à venir



- Rédiger un avis de santé publique sur l'acceptabilité du projet d'extension et de déviation de la route 117.
- Commenter la version finale du guide de cohabitation qui sera proposée par le groupe de travail (Mine Canadian Malartic, Ville de Malartic et Comité de suivi Canadian Malartic).
- Documenter les variations en termes d'impacts sociaux et psychologiques ainsi que de perceptions, et ce, tout au long des activités minières (moments-clés).